

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :

49 N°049

En exercice :

49 REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents :

33
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 27 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Marc RUER

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leila TLILI

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Tarification des spectacles programmés par la Direction des Affaires culturelles

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°121 en date du 23 juin 2016 portant sur la nouvelle tarification des spectacles programmés par la direction des Affaires culturelles ;

Considérant la nécessité de revoir la tarification des spectacles programmés par la Direction des Affaires Culturelles ;

Considérant qu'il y a nécessité de modifier quelques éléments afin de se mettre en conformité avec les réglementations sur l'attribution d'invitations et de mieux prendre en compte dans la tarification les employés municipaux ;

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°121 en date du 23 juin 2016 portant sur la nouvelle tarification des spectacles programmés par la direction des Affaires culturelles.

APPROUVE la tarification détaillée, ci-après, des spectacles programmés par la Direction des Affaires Culturelles :

LES TARIFS DES SPECTACLES

	Tarif plein (adultes)	Tarif « In situ » (Adultes habitant Aubervilliers, agents municipaux et agents du CRR 93, accompagnateur élu)	Tarif réduit (Groupes scolaires, groupes de plus de 10 personnes, enfants et jeunes (- de 20 ans) et le ou les adulte(s) les accompagnant (2 maxi), étudiants, chômeurs, retraités, partenariats culturels)	Tarif « Solidaire » (bénéficiaires de minima sociaux, Maisons pour tous)
Tarifs A	15 euros	10 euros	5 euros	2,50 euros
Tarifs B	12 euros	8 euros	4 euros	2,50 euros
Tarif Jeune public	6 euros	4 euros	3 euros	2,50 euros

LES ABONNEMENTS

<p>Abonnement : 3 spectacles à choisir parmi les spectacles aux tarifs A, B, Jeune public</p>	<p>Avantages de l'abonnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur les 3 spectacles, l'un est offert (le spectacle offert est au tarif A si les trois spectacles choisis sont au tarif A, au tarif B à partir d'un spectacle au tarif B choisi ou au tarif C à partir d'un spectacle choisi au tarif C dans l'abonnement)* ▶ L'abonnement pourra donner droit à un tarif réduit, sur présentation d'un justificatif, auprès de nos partenaires. Sous réserve : Villes des musiques du monde, Banlieues bleues, Aubercail, Rencontres chorégraphiques internationales de la Seine-Saint-Denis, La Commune, Zingaro et l'ensemble des partenaires culturels extra-locaux au fil du rayonnement culturel de la ville (festivals comme Kalypso, BIAM etc).
--	--

LES INVITATIONS

<p>publics de services municipaux lorsque la participation financière des spectateurs n'est pas requise et que le service lui-même doit effectuer le paiement (exemples : Conseil local des Jeunes, Direction de la Petite enfance...)</p>	<p>Bénéficiaires du dispositif Cultures du cœur</p>	<p>Elus municipaux</p>	<p>Personnel de la Direction des Affaires culturelles ou des services partenaires de la programmation concernée (5 max par spectacle)</p>	<p>Contremarques payantes auprès d'opérateurs partenaires (billetreduc, Pass culture...)</p>	<p>Exceptionnellement : jeux-concours, opérations exceptionnelles ou remise de places à des bénévoles sous réserve de validation par la Maire adjointe à la Culture</p>
--	---	------------------------	---	--	---

DIT que la tarification s'appliquera à compter du 28 mars 2019.

Reçu en préfecture le : 29/03/19
 Publié le : 29/03/19
 Certifié exécutoire : 29/03/19

Pour la Maire,
 l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

